

<http://clg-albert-camus-dreux.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1006>

# ULIS, qu'est-ce que ça veut dire ?

- Enseignements et options - ULIS -

Date de mise en ligne : lundi 26 janvier 2026

---

Copyright © Collège Albert Camus - Dreux - Tous droits réservés

---

Les **ULIS** (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) sont des dispositifs permettant à des élèves en situation de handicap d'être scolarisés en milieu ordinaire.

Au collège Albert Camus, l'ULIS accueille des **jeunes âgés de 12 à 16 ans** pour leur permettre d'étudier au collège. L'affectation de ces élèves dépend de la Maison Départementale de l'Autonomie (M.D.A., anciennement M.D.P.H.). La coordonnatrice du dispositif est Mme VERMEIL.

Les élèves sont inscrits dans les classes en fonction de leur âge. En inclusion dans les cours du collège, ils bénéficient de l'**accompagnement d'une AESH** (Mme MOINDROT) - Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap - ; les enseignants proposent une pédagogie adaptée pour leur permettre d'acquérir des connaissances et compétences.

Au sein du dispositif ULIS, dans une salle dédiée, un soutien à leur inclusion est mis en place, ainsi qu'une révision des notions élémentaires. Les jeunes peuvent approfondir et consolider leurs apprentissages scolaires, mais aussi développer des apprentissages culturels et sociaux.

L'ULIS a pour objectif de préparer ces jeunes à accéder, après leur passage en collège, à des dispositifs de formation professionnelle adaptés aux compétences qu'ils ont pu acquérir et permettant le maintien et la consolidation de leur autonomie personnelle et sociale.

Mais si les élèves de l'ULIS tirent de nombreux bénéfices à cette scolarisation en milieu ordinaire, les collégiens en sortent enrichis également. En effet, c'est pour eux l'occasion de côtoyer des personnes en situation de handicap, et donc de mieux accepter la différence. L'ULIS favorise l'établissement de liens de solidarité entre l'ensemble des élèves d'une classe d'âge, grâce aux diverses formes de coopération, tant dans les activités d'enseignement que dans les temps de vie scolaire. Les élèves portent donc un autre regard sur les personnes en situation de handicap, et cela participe à leur construction en tant que futur citoyen.

C. Vermeil